



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-40153>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **25-40153**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-138072

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 09/12/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : VILLE DE BOUGUENAIS

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21440020200013

Ville : BOUGUENAIS

Code postal : 44340

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 44

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mise en place et maintenance de la technologie RFID à la médiathèque Condorcet de la Ville de Bouguenais

Code CPV principal - Descripteur principal : 48161000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Dans le cadre de son projet de ré-informatisation, la médiathèque Condorcet souhaite passer à la technologie RFID afin d'automatiser les opérations de prêt et retour des documents par les usagers. Il s'agit d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique fixant toutes les stipulations contractuelles, conformément aux articles R2162-1 et suivants du Code susvisé, et exécuté, en partie, au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et suivants du même Code. L'accord-cadre est à prix mixtes avec : - une partie forfaitaire qui sera commandée à notification de l'accord cadre (DPGF) - et une partie à prix unitaires qui sera commandée avec l'émission de bons de commande conformément aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, rémunérée par application aux quantités réellement délivrées des prix du bordereau des prix (BP) Pour la partie à bons de commande, le montant maximum annuel des dépenses est fixé à 10 000 euros HT.

Concernant la partie forfaitaire (hors maintenance), la livraison des étiquettes devra intervenir au plus tard le 20 juin 2025, la prestation d'encodage initial et de pose de 40 000 étiquettes au plus tard le 29

août 2025, l'installation du système au plus tard le 29 août 2025 (semaine 35). Les paramétrages et la formation se dérouleront au plus tard en septembre 2025. Pour la partie à bons de commande, la durée du présent accord-cadre est fixée à une année à compter de la notification. Il sera reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an sans que la durée totale de celui-ci ne puisse excéder quatre années. Le contrat de maintenance est conclu pour une durée d'un an à l'issue de la VSR et à compter de l'admission des prestations. Il sera reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an sans que la durée totale de celui-ci ne puisse excéder quatre (4) années.

Critères d'attribution : Prix : 40 % Valeur technique : 60%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Marché attribué le 1er avril 2025 à la société FE TECHNOLOGIES Pty Ltd - 13595 AIX EN PROVENCE pour un montant de 58 035 euros HT s'agissant de la partie forfaitaire et pour un montant maximum annuel de 10 000 euros HT concernant la partie à bons de commande à prix unitaires. Modalités de consultation du contrat : suite à une demande préalable écrite adressée au service Marchés Publics de la mairie de Bouguenais, située au 1 rue de la Commune de Paris - B.P. 4109 - 44341 BOUGUENAI Cedex, les pièces du marché seront, dans le respect des secrets protégés par la loi, consultables sur rendez-vous au sein des locaux de la ville et en présence d'un représentant de la collectivité.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2025